

Inondations à Morlaix : comment limiter l'impact ?

« A Morlaix, il y aura toujours des inondations, du fait de la situation géographique de la ville », explique Jean-Charles Pouliquen, maire-adjoint au développement durable et vice-président du [Syndicat Mixte du Trégor](#). Comment faire alors pour limiter l'impact d'un tel phénomène ? Plusieurs mesures sont mises en œuvre. « Nous avons édité un Dicrim (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, ndlr), qui décrit les mesures à prendre en cas d'inondation », commente l'adjoint. « Nous recevons également des alertes de la préfecture en cas de montée des eaux, de même que des alertes Vigicrues. La Ville a aussi instauré un dispositif d'alerte aux riverains de zones inondables, par envoi de sms, messages vocaux ou emails ». Des sacs de sables, et des batardeaux, dispositifs servant à empêcher l'eau d'entrer dans les habitations ou commerces, sont également mis en place. « Des suivis réguliers avec les éclusiers sont également réalisés », souligne l'adjoint. De même que l'installation de grilles pour empêcher des branches ou arbres de s'infiltrer et de boucher les galeries souterraines parcourues par les rivières, ainsi qu'un nettoyage et une surveillance des berges des cours d'eau locaux par les « techniciens rivières » du Syndicat Mixte du Trégor.

D'un point de vue plus large, un [Plan de Prévention des Risques d'Inondations \(PPRI\)](#) a été approuvé par l'Etat en 2004, sur les communes de Morlaix, Saint-Martin des Champs et Plourin-Les-Morlaix. Ce document réglementaire, réalisé par l'Etat, définit les zones inondables, réglemente leur occupation. Il s'impose au Plan Local d'Urbanisme

Un Plan d'Action de Prévention des Inondations sur les rails

D'autres leviers peuvent être également mobilisés, pour tenter de freiner la montée des eaux. C'est le cas par exemple de certaines mesures du contrat [Breizh Bocage](#), qui a pour objectif l'amélioration de la qualité de l'eau en Bretagne. « Avec le Syndicat Mixte du Trégor, nous avons réussi à obtenir une adaptation de ce plan sur le bassin du Douron, afin de financer un talus de ceinture, ce qui permet de limiter les écoulements. Nous souhaitons maintenant que cette mesure s'applique également pour le Queffleuth et le Jarlot, les deux cours d'eau traversant Morlaix », indique Jean-Charles Pouliquen.

Autre élément : l'élaboration d'un [Plan d'Action de Prévention des Inondations \(Papi\)](#), issu d'un partenariat entre l'Etat et les Collectivités Territoriales. « C'est un programme d'action qui prend en compte des paramètres sociaux, environnementaux, agricoles...pour la prévention des inondations, sur tout un bassin versant », commente l'adjoint. « Dès 2004, une étude a eu lieu, suivie de préconisations. En 2009, les services de l'Etat ont demandé une réactualisation des études et l'analyse du rapport coûts/bénéfices. Après de nouvelles analyses en 2012, il n'y a rien eu de neuf. Pour lancer le Papi, il faut que les services de l'Etat décident la réunion du comité de pilotage. Philippe Martin, ministre de l'écologie, a annoncé son accord de principe lors de sa venue à Morlaix », ajoute Jean-Charles Pouliquen. « Nous sommes en mesure d'avancer sur ce programme, on sait que les préconisations émises en 2004 sont économiquement efficaces ». « Le Papi est un plan d'action de solidarité territoriale, il ne s'agira pas juste de limiter les inondations en centre-ville de Morlaix, mais sur tout le territoire, notamment dans des zones situées en amont, et en hauteur », conclut-il.

